

Parce que la vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille...



Des chefs d'entreprise sont à votre écoute

0 800 800 130

Comité Entr'Aide Parce que la vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille...

Le 2 octobre, le comité a été directement attaché à la nouvelle association créée : ensemble pour la sauvegarde des entrepreneurs en difficulté.



Le comité Entr'Aide regroupe des experts juridiques et des chefs d'entreprise ayant connu des difficultés. Le but de cette association s'inscrit dans la prévention : informer et soutenir les chefs d'entreprise, avant qu'il ne soit trop tard...

La genèse du comité Entr'Aide remonte à octobre 2006 : à l'époque, le tribunal de commerce de Chambéry initie une réflexion et une action collectives sur la prévention des difficultés d'entreprise. Cette démarche regroupe les acteurs économiques locaux et des entrepreneurs ayant connu des difficultés (procédures collectives). Très rapidement, deux questions se posent :

- Comment amener les chefs d'entreprise en difficulté à effectuer les démarches nécessaires, le plus rapidement possible, pour préserver leur société ?
- Comment communiquer sur les outils de prévention existants, destinés aux entrepreneurs, en bonne santé ?

Ces interrogations se doublent d'un constat de référence : puisque des comités d'entrepreneurs aident efficacement les créateurs en les guidant et en les permettant, pourquoi ne pas reproduire ce modèle pour la gestion d'une crise ?

Le comité Entr'Aide naît sur ces mêmes fondements, mais, voulus et portés par des pairs. Il se constitue

d'entrepreneurs ayant connu des difficultés et d'experts juridiques. Dès novembre 2006, son fonctionnement se précise : plusieurs entrepreneurs sont reçus et écoutés. Intervention efficace : l'action est validée en réunion plénière de mai 2007. Aujourd'hui, le comité Entr'Aide a attaqué la phase opérationnelle et met en place son mode de fonctionnement. Il assure une permanence mensuelle, animée par la dizaine de bénévoles ayant participé à sa création. Les entrepreneurs sont reçus dans un cadre propice à l'écoute, à la compréhension et surtout en toute confidentialité. Ils sont ensuite orientés sur des solutions concrètes pour sortir de la crise. Parallèlement, pour faire connaître son action, le comité a conçu une campagne de communication, qui se décline en deux temps :

- Lors de la création de l'entreprise ou de sa reprise, l'entrepreneur reçoit une trousse de secours, comportant tous les numéros utiles et des informations sur les procédures existantes.
- Des affiches et des tracts,

relatifs aux actions engagées, sont distribués toute l'année. Enfin, le slogan retenu pour cette action se veut révélateur de l'esprit qui sous-tend le projet : *Parce que la vie d'une entreprise n'est pas un long fleuve tranquille*. Il s'agit de faire tomber les tabous entourant les difficultés d'entreprise, de démythifier les procédures de prévention existantes. Alder à sauvegarder des entreprises, n'est-ce pas aussi une façon d'assurer la bonne santé économique de la Savoie ?

Mais, nous les attendons également, et bien sûr, lorsque la difficulté est avérée, pour envisager des solutions permettant d'éviter la disparition de l'entreprise.

■ **Qui sont les intervenants du chef d'entreprise en difficulté, votre en détresse ?**
Un expert (huissier, avocat, banquier, mandataire) et deux entrepreneurs, ou plutôt deux « pairs ».

■ **Et si j'ai peur que mes soucis soient étalés sur la place publique ?**
De par leur métier, les experts du comité sont tenus au secret professionnel. Concernant les chefs d'entreprise adhérents, ils signent une charte de confidentialité. Nous ne sommes pas là pour nous enrichir ou faire de l'espionnage industriel, mais par conviction.

■ **Les matières mots du comité ?**
Conseil et partage. Les chefs d'entreprise témoignent. On peut rencontrer des difficultés et s'en sortir à tige haute, quelle que soit l'issue de la procédure.

■ **Quelle est la vocation du comité Entr'Aide ?**
Le comité vise à vulgariser la loi de sauvegarde des entreprises en difficulté (S). Il s'agit d'informer les entrepreneurs à venir, chercher des informations avant qu'il ne soit trop tard, au moment où le chef d'entreprise pressent une difficulté, pour que nous puissions l'aider à mettre en place le dispositif adapté à son problème.

■ **Pouvez-vous donner des exemples précis pour lesquels il faut tout de suite « consulter » le comité ?**
Un client qui vous doit une grosse facture l'objet d'une liquidation judiciaire. Vous savez, qu'à échéance, cela implique un trou dans votre propre trésorerie. Dans ce cas, la solution peut consister à réunir les créanciers de l'entreprise autour d'une table. Nous sommes vraiment dans l'action en amont.

■ **Même esprit de « déstigmatisation » dans le cas du matériel qui tombe en panne, des salariés mis momentanément en chômage technique, les charges restent à payer... C'est à ce moment qu'il faut pousser la porte du comité.**

M^e Olivier Puig, avocat au barreau de Chambéry « Conseil et partage »

Témoignage Jean-Luc Peyredieu : « Je me suis voilé la face. Je me disais : Je vais me refaire ! »

« Je ne suis pas né chef d'entreprise », résume Jean-Luc Peyredieu, membre du comité Entr'Aide. Cet ancien Sup de Co Paris, après 13 ans dans une banque, avait sauté le pas en devenant associé : « J'ai passé six ans dans une PME, qui a eu des soucis... Mais j'assume ce qui s'est passé. »

« Ce qui s'est passé ? Sur ce démonstratif pudique, on peut plaquer des mots terribles, voire infamants : liquidation judiciaire, honte et solitude. Aujourd'hui, Jean-Luc Peyredieu a « rebondi » et est devenu conseil en gestion. Pour que son expérience se charge de sens, il témoigne.

L'histoire commence plutôt très bien : ils sont deux techniciens, experts en électricité et bâtiment, ils de promesses de gros marchés, ils montent leur structure. Six mois plus tard, les premiers « symptômes » de faiblesses apparaissent : « Ils sont venus me chercher, il leur manquait la gestion, explique Jean-Luc. Mais c'était déjà trop tard. Dès la création, on doit se faire accompagner, reconnaître qu'on ne sait pas tout faire. Ces erreurs de gestion sont commises à beaucoup d'entrepreneurs. Il faut accepter de déléguer. Le recouvrement, par exemple, c'est un métier. »

L'engagement infernal, Jean-Luc et ses associés ne parviennent pas à s'arrêter : « Rourrisseurs qu'on ne régle plus à 30 mais à 300 jours », échouent finalement pour l'Urssaf, on paye les égaux et nous, on se payera ensuite... Malgré tous ces signaux d'alerte, « je me suis voilé la face, je me disais : on va se refaire ! Je vais avoir un gros chantier... On se dit tous ça... Et nous avons persisté dans nos erreurs. » A quoi attribuer cet entêtement ? « Je suis chef

Au final, l'entreprise sera mise en liquidation judiciaire car elle « n'avait anticipé », avait reculé une infatigable début 2007 », raconte Jean-Luc. Aujourd'hui, ce chef d'entreprise est dans une double phase, de réflexion et de transmission : « Il y a eu beaucoup mal, dans notre cas, pas de casse sur le plan humain : employés et dirigeants, nous nous sommes tous recasés. »

Pour éviter des soucis de route encore plus brutales : « Le tribunal estime si le montant du passif est remboursable sur dix ans, et c'est parfois directement la liquidation ». Jean-Luc a donc intégré le comité Entr'Aide : « On les soulage moralement, ils peuvent en parler à des gens qui sont passés par la même épreuve ; l'idéal ce serait qu'ils viennent nous voir rapidement, avant qu'il ne soit trop tard ! »

« Ça me rattrape plus ! J'aurais aimé », conclut Jean-Luc Peyredieu. Des mots de bonjour, qui connaissent désormais ses limites. Le risque calculé. Et c'est bien ce qui différencie le poker de la roulette russe.